

LE DÉBARQUEMENT DE BONAPARTE À FRÉJUS EN 1799 : QUEL RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES ?

Alain DROGUET, Daniel HAINAUT et Isabelle PINTUS

2021 a été déclarée "année Napoléon" pour commémorer le bicentenaire de la mort de l'empereur.

Fréjus et Saint-Raphaël participent à cet anniversaire en s'appuyant sur les souvenirs laissés par Napoléon lors d'événements locaux.

Il existe une littérature innombrable sur la vie de Napoléon et la SHFR n'est pas suffisamment spécialisée pour écrire un ouvrage supplémentaire et original sur sa carrière. Mais nous pouvons évoquer un événement particulier. En 1999 les Archives municipales de Fréjus ont présenté, avec la collaboration de la SHFR, une exposition célébrant, à l'occasion de son bicentenaire, le débarquement de Bonaparte à Fréjus, de retour d'Égypte, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799). Une superbe plaquette avait été éditée, sous la direction de Daniel Brentchloff.

Nous revenons sur cet événement, en nous focalisant sur son aspect sanitaire, qui rejoint des problèmes très actuels.



Débarquement de Bonaparte à Fréjus, de retour d'Égypte¹

¹ Gravure de Louis Charles Bomble. Réseau Canopé – Musée national de l'Éducation. N° d'inventaire 2010-05956.1. Elle est intitulée « Fréjus. Débarquement de Napoléon retour de l'île d'Elbe (1815) ». Légende erronée par confusion du débarquement à Fréjus en 1799 avec celui de Golfe-Juan en 1815.

Nous commémorons en 2021 le bicentenaire de la mort de Napoléon alors que sévit la pandémie du covid 19 dans le monde entier. Autre époque, mais soucis de santé comparables : en 1799, la peste fait des dégâts en Égypte au moment où, en tant que général Bonaparte, il y mène sa fameuse campagne. Alors comme aujourd'hui s'appliquaient des mesures de protection sanitaire pour contenir la propagation de l'épidémie. Mais on peut constater à la lecture des documents d'archives relatant son débarquement à la limite de Fréjus et Saint-Raphaël que Bonaparte, pas plus qu'il ne l'avait fait auparavant à Ajaccio, ne s'embarrasse des règlements, favorisé en cela par la liesse populaire provoquée par son retour comme en témoigne la délibération du 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799), reproduite page suivante, dont la transcription suit :

« Santé publique

Cejourd'huy dix-sept vendémiaire an huit de la République française une et indivisible à dix heures du matin, nous, Rémy Martel et Louis Collombet, agents municipaux² de ce canton de Fréjus, en cette qualité intendants de la santé publique aux rades de Fréjus et ports obliques d'Agay et de Théoules, ayant été avertis que quatre bâtiments de l'Etat dont deux pinques³ et deux frégates venant d'Egypte, dans l'une desquelles nous a-t-on assuré être le général Bonaparte et plusieurs généraux et savants qui l'accompagnaient à son retour d'Egypte, ce qui nous a été confirmé par le citoyen Pierre Giraud, notre lieutenant du port qui est venu nous adresser cette heureuse nouvelle par des cris répétés « Vive la République, le seigneur de la France est arrivé dans notre rade ainsi que le général Berthier et son état-major ! », nous invitant de nous rendre à St Rapheau pour y entendre l'officier de marine chargé de venir demander la libre entrée qui luy avait été refusée par notre préposé de la Santé publique en cette rade.

Le témoignage de ce fonctionnaire public ayant levé toute incertitude, comme des éclairs, nous nous sommes transportés au rivage de la mer avec le susdit lieutenant du port et le général Perrymond⁴ qui se trouvait de passage dans notre ville. Quelle fût notre joie, quand nous sommes arrivés au bord de la mer, d'y trouver un peuple immense qui par des acclamations réytérées criait « Vive notre père, vive Bonaparte ! ». Icy, fonctionnaires publics, citoyens de tout âge de l'un et de l'autre sexe, chacun voulut avoir part à cette heureuse surprise et témoigner sa reconnaissance au vainqueur d'Egypte. Nous eûmes assez de peine d'aborder le rivage de la mer où abordait le canot où était l'officier chargé de nous demander la libre entrée d'après le refus qui lui en avait été fait par notre préposé de santé, mais après avoir interrogé le susdit officier, lequel nous a remis sa patente visée à Adjaccio avec libre entrée et nous ayant assuré que pendant la traversée de quarante-cinq jours aucune maladie contagieuse ne s'était manifestée à leur bord et ce qui nous fut garant de cette assertion, c'était le général Bonaparte luy même qui nous invitayt à lui donner la libre entrée ainsi qu'aux gens de sa suite.

Sur quoy, nous agents municipaux susdit, considérant que le moindre retard à donner l'entrée à des personnes si précieuses et si distinguées pourrait compromettre les intérêts de la République, arrêtent qu'il sera donné de suite la libre entrée au général

2 NDLR : Rémy Martel était agent municipal (équivalent de maire durant la période de l'administration cantonale instituée par la Constitution de l'an III) de Fréjus et Louis Collombet son collègue de Saint-Raphaël.

3 Bateau de type tartane de fort tonnage, de l'ordre de 200 à 300 tonneaux, utilisé principalement en Méditerranée. Les quatre navires de l'escadre sont les frégates *La Muiron* et *La Carrère*, l'avisos *L'Indépendant* et le demi-chebeck *La Revanche*.

4 André Thomas Perreimond, né le 2 octobre 1766 à Vidauban et mort le 2 janvier 1844 à Toulon, est un général de la Révolution et de l'Empire.

Sainte République



28

Ce jour d'aujourd'hui dix sept vendémiaire au bruit de la République française et indécidable à dix heures du matin nous Nemy mastet et Louis Colombet agents municipaux de la section de Fréjus, en cette qualité intendans de la Sainte République aux Mades de Fréjus et port obliques d'Agay et de Thésouly; ayant été avertis que quatre Bâtimens de l'Etat sont deux cinquante et deux fregates venant d'Égypte dans l'une desquelles nous à son affaire est le général Bonaparte et plusieurs généraux et Savans qui l'accompagnent à son retour d'Égypte. Ce qui nous à été confirmé par le citoyen Pierre Gilard notre lieutenant de port qui est venu nous annoncer cette heureuse nouvelle par des trois Bâtimens (vive la République) le Saucour de la France est arrivé dans notre Mades, ainsi que le général Berthier et son état major; nous insistant de nous rendre ensuite à St. Raphaël pour y attendre l'officier de marine, chargé de venir demander la libre entrée qui luy avait été refusée par notre proposi de la Sainte République en cette Mades.

Le témoignage de la fonctionnaire public ayant desiré toute incertitude, comme de Delair, nous nous sommes transportés au Midage de la mer avec le Surtout lieutenant de port et le général Perrignon qui se trouvoit de passage en cette ville:

« Quelle fut notre joye? quand nous fumes arrivés au Bord de

La mer, d'y trouver un peuple immense qui par des acclamations
 répétées, criait, vive notre père, vive Bonaparte, ils, fonctionnaires
 publics, citoyens de tout âge de l'un et de l'autre sexe, chacun
 voulut avoir part à cette heureuse surprise et témoigner sa
 reconnaissance au vainqueur d'Égypte; nous eûmes après quelques
 d'abord le passage de mer, ou abordait le navire ou était
 l'officier chargé de nous demander la libre pratique, d'après le
 refus qui lui en avait été fait par notre proposition de santé,
 mais après avoir interrogé les dits officiers, lequel nous à présent
 la pratique, visée à adjallia avec libre pratique et nous ayant
 assuré que pendant la traversée de quarante cinq jours avec
 maladies contagieuses ne s'étaient manifestées à leur bord et le
 qui nous fut garant de cette assertion, était le général Bonaparte
 lui même qui nous invitait à lui donner la libre pratique, ainsi
 qu'en sera de la suite.

Sur quoy nous agents municipaux dits

Considérant que le même refus à donner l'entrée à des personnes
 si précieuses et si distinguées, pourrait compromettre les intérêts de
 la République.

Attendu, qu'il sera donné de suite la libre pratique au général
 Bonaparte, ainsi qu'au général Berthier et à toute leur suite. Et de plus
 que pour donner une preuve de notre attachement au vainqueur d'Égypte
 nous nous rendrons à bord de la frigate la mission commandée par le
 capitaine Gauthier de Coris de nos échanges pour les témoignages d'égards
 de nos vœux et les sentiments de la plus sincère reconnaissance.
 Fait à Balibien le quinze jour mois d'août l'an sept. *Martin* *Collin*

Bonaparte ainsi qu'au général Berthier et à toute leur suite et de plus, que pour donner une preuve de notre attachement au vainqueur d'Égypte, nous nous rendons à bord de la frégate La Muiron commandée par le contre-amiral Gantheaume décorés de nos écharpes pour luy témoigner l'expression de nos vœux et les sentiments de la plus sincère reconnaissance.

Ainsy délibéré à Fréjus, les jours, mois et an susdits.

[Signé] Martel, agent municipal. Collombet, agent municipal. »⁵

Dans son copieux ouvrage *Les ports de commerce de Fréjus et de Saint-Raphaël (1790-1815). Le débarquement de Bonaparte à Fréjus le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799)*⁶ Bernard Pradeau consacre une centaine de pages, dont de nombreuses reproductions de documents originaux, à la relation des circonstances de cet événement. Cet épisode est également relaté en détail par Daniel Panzac dans son article « Un inquiétant retour d'Égypte : Bonaparte, la peste et les quarantaines »⁷, évoquant la transgression des règles sanitaires alors commise par Bonaparte et sa suite. Y figure la transcription partielle du texte suivant qui n'est pas le même que celui-ci-dessus, mais en est très proche :

« [...] nous sommes rendus ensemble au bord de la mer où nous avons trouvé un canot d'une des dites frégates dont l'officier nous a déclaré être chargé de la part du général Bonaparte de demander la libre entrée par le port, tant pour lui que pour le général Berthier et leur suite et à cet effet il a remis sa patente de santé. Nous administrateurs municipaux vu la susdite patente expédiée le trois fructidor an 7, visée avec la libre entrée à Ajaccio en Corse le onze vendémiaire dernier, [...] après avoir reçu la déclaration du susdit officier portant qu'il n'y avait aucune maladie à bord desdites frégates, considérant enfin l'importance du débarquement des personnes aussi précieuses à la République, après avoir ouï le Commissaire du Directoire exécutif, a permis le débarquement desdits généraux Bonaparte, Berthier et des citoyens Monge et autres personnes attachées à l'Etat-major ou à la suite desdits généraux, arrêtant qu'il sera donné connaissance de la présente délibération aux Conservateurs généraux de la santé à Toulon. »

Cet événement provoque dès le lendemain une réaction de la part des conservateurs de la Santé de Toulon, port, avec Marseille, où l'escadre de retour d'Égypte aurait dû se rendre directement, sans s'arrêter à Ajaccio et encore moins débarquer à Fréjus. En témoigne cette missive du 16 octobre 1799 qui vaut rappel à l'ordre, sans qu'il soit fait référence à ce qui s'était passé une semaine plus tôt sur le rivage du golfe de Fréjus.

« Toulon, le 24 vendémiaire de l'an 8^e de la République Française, une et indivisible

Les conservateurs de la Santé Publique

Au citoyen préposé de santé à Fréjus

Citoyen,

Nous vous prévenons que par notre délibération du dix-huit courant, nous venons de soumettre à quinze jours de quarantaine d'observation tous les arrivages de l'isle de Corse parce qu'on y a admis à libre pratique quatre navires de la République venant d'Alexandrie sans la quarantaine requise en pareille cas.

⁵ Archives municipales de Fréjus, 1 D 3.

⁶ Société d'histoire de Fréjus et de sa région, Bulletin hors-série n° 20, 2015, réédition 2018, p. 284-385.

⁷ Cahiers de la Méditerranée, n° 57, 1998, p. 171-180,

et : https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1998_num_57_1_1237.

Cette mesure est impérieusement ordonnée par les circonstances et elle doit être rigoureusement observée. Vous exercerez donc à cet égard la surveillance la plus active et vous vous opposerez par tous les moyens que la loi met en vos mains aux communications libres des arrivages de cette isle jusqu'à nouvel ordre.

Vous surveillerez surtout les versements que nous savons se faire entre les postes.

Salut et fraternité

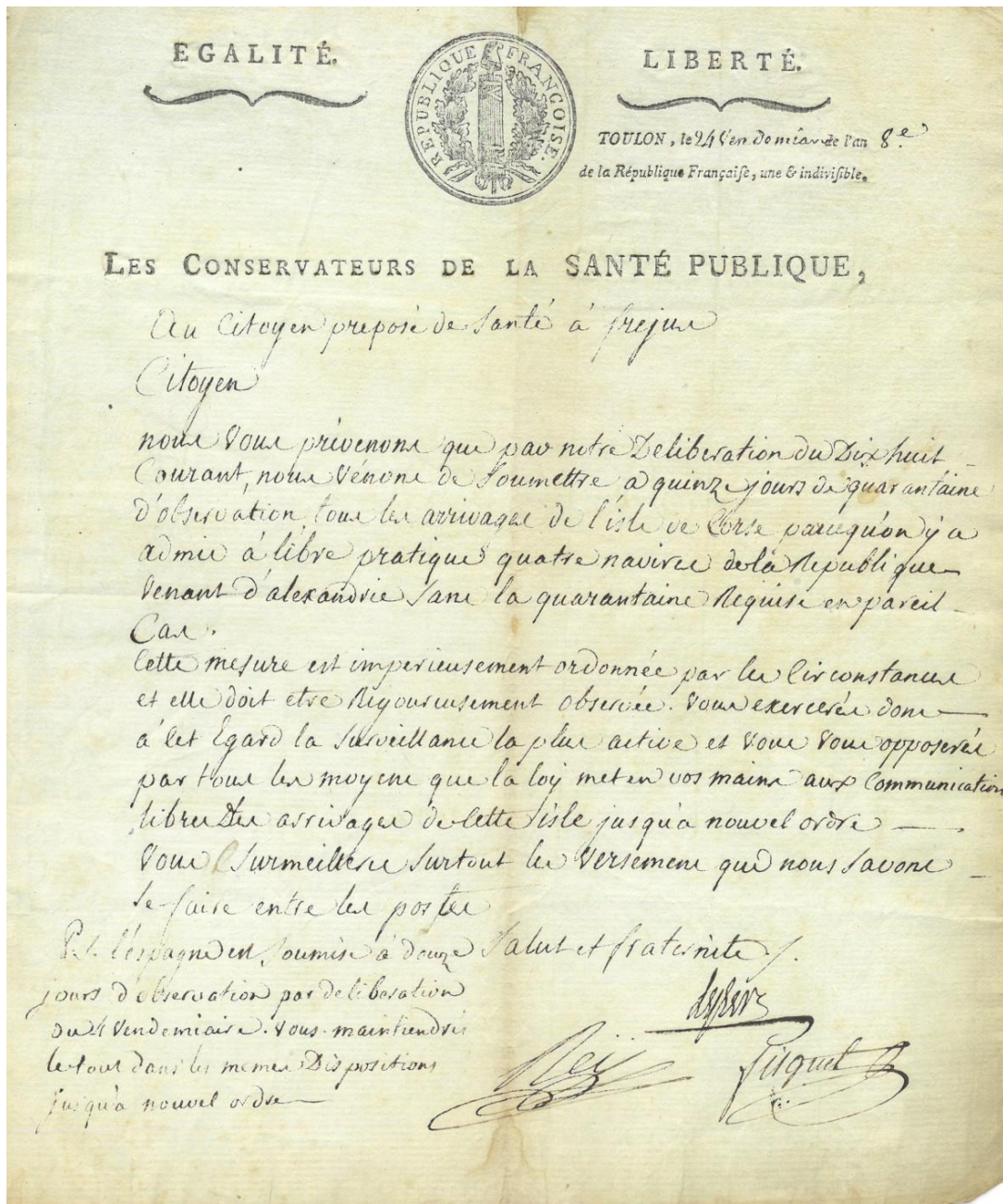
[Signé] Lyser [?], Rey, Fisquet

P.S. L'Espagne est soumise à douze jours d'observation par délibération du 4 vendémiaire. Vous maintiendrés le tout dans les mêmes dispositions jusqu'à nouvel ordre. »⁸

* * *
*

Notre souhait était de présenter un document concernant spécifiquement Saint-Raphaël mais, malheureusement, les archives municipales de cette ville n'en conservent aucun.

⁸ Archives communales de Fréjus, I 211.



Lettre des conservateurs de la Santé publique

